



Changement de destination d'un garage en habitation

Par **val19**, le **05/05/2017** à **12:06**

Bonjour,

Nous avons en projet l'achat d'une maison avec un garage d'environ 90 m² situé à environ 20m.

Nous souhaiterions transformer ce garage en habitation.

Le service urbanisme de la commune nous dit qu'il ne sera pas possible d'effectuer les travaux dans la mesure où le garage est implanté en limite séparative et non à 4 mètres de cette limite.

Cependant il est aussi précisé dans le PLU que "des implantations différentes peuvent être admises en cas de reconstruction, aménagement ou extension mesurée de bâtiments existants avant la date de publication du PLU et qui ne sont pas implantés selon ces prescriptions".

Le garage existait bien avant la date de publication du PLU.

Pensez-vous que nous puissions faire valoir cette exception?

Merci par avance

Par **goofyto8**, le **05/05/2017** à **13:24**

bonjour,

Déposez un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux et attendez la réponse de la mairie.

Par **val19**, le **05/05/2017** à **15:54**

Nous souhaitons justement avoir un avis avant d'acheter la maison

Par **goofyto8**, le **05/05/2017** à **20:06**

bonsoir,

Dans ce cas il vous faut absolument déposer un permis avant d'acheter et de conditionner votre achat à l'obtention d'un permis (ou à un accord de la commune pour travaux).

C'est possible de mettre cette condition dans la promesse de vente.